

Réf: Dossier N° 023014

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA PRATIQUE DU DROIT DES AFFAIRES » en abrégé « AIPDA »

Siège social Abidjan, Cocody, II Plateaux Las palmas,lot 10 B,
ilot 6

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du mardi 24 août 2021 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le mardi 24 août 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACADEMIE INTERNATIONALE DE LA
PRATIQUE DU DROIT DES AFFAIRES » en abrégé « AIPDA »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire:
- La formation à la pratique du Droit des étudiants et professionnels
- Le conseil et l'accompagnement Juridique des entreprises et des professionnels

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, II Plateaux Las palmas,lot 10 B, ilot 6

Dirigeant(s) : M FOLLY KOMLA FABRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04574 du 24/08/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23027/GTCA/RC/2021 du 24/08/2021

